

6 février 2004

04.111

Motion populaire Marc Rémy, Reza Kehtari et Christophe Läderach**Pour une formation en réanimation cardio-pulmonaire auprès des élèves du canton!****1. Constat**

En Suisse, chaque jour, plusieurs dizaines de personnes décèdent des suites d'une maladie cardio-vasculaire. Au total, les statistiques dénombrent 28.500 infarctus du myocarde, 12.500 attaques cérébrales et 8000 arrêts cardiaques par an. Dans la majorité des cas, l'urgence cardiaque se produit devant des témoins non professionnels. Dès lors, le laps de temps entre la survenance de l'urgence médicale et l'arrivée des secours représente un moment crucial. Selon les chiffres fournis par le Conseil suisse de réanimation, les chances de succès d'une défibrillation (choc électrique) en cas d'arrêt cardiaque diminuent de 10% par minute. Si l'on ne peut fournir un défibrillateur à chaque citoyen, une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) effectuée le plus rapidement possible augmente sensiblement les chances de survie des patients atteints d'un arrêt pris en charge ultérieurement par les professionnels de la santé.

Donner l'alerte, mettre la personne en sécurité, mais surtout procéder aux premiers gestes qui permettent de sauver la vie sont autant d'actes qui doivent pouvoir être effectués par un grand nombre de citoyens.

D'une manière générale, les professionnels de l'urgence médicale déplorent l'absence de mesures adéquates qui pourraient être prises par les témoins d'une urgence médicale. Cette situation n'est pas une fatalité, preuve en est l'exemple de quelques pays (notamment les Etats-Unis) qui ont réussi à inculquer certains réflexes à leur population. Les manifestations d'information telles que la Journée mondiale du cœur (4 septembre 2003 à Neuchâtel, notamment) organisée par les signataires en collaboration avec d'autres associations, contribuent à améliorer la formation du public. Cependant, seule une formation diffusée à large échelle peut faire espérer un changement de la situation actuelle.

2. Propositions

Les signataires de la présente motion populaire estiment qu'une formation de base en réanimation cardio-pulmonaire doit toucher le maximum de citoyens. Le cadre de l'école obligatoire représente dès lors un moyen efficace.

Par rapport aux cours de sauveteurs dispensés par l'association des samaritains dans le cadre de la formation des conducteurs, le projet proposé par les signataires offre les particularités suivantes:

- **Formation complémentaire à celle reçue dans le cadre de la formation des élèves-conducteurs** (le projet vise la réanimation cardio-pulmonaire alors que le cours de sauveteur concerne les premiers secours de base).
- **Enseignement donné par des professionnels de l'urgence médicale** (médecins, ambulanciers).
- **Formation diffusée à large échelle** (le projet vise l'ensemble des jeunes gens scolarisés de l'école obligatoire du niveau secondaire, ce qui représente une diffusion plus large que celle effectuée auprès des élèves-conducteurs).

Au vu de ce qui précède, les signataires demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil d'étudier la possibilité d'introduire une formation élémentaire en matière de réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre de l'école obligatoire du niveau secondaire. Les professionnels de l'urgence médicale estiment qu'une formation unique d'une journée permettrait de remplir l'objectif visé. Ce n'est que par une formation obligatoire aux premiers secours dispensée auprès des jeunes élèves de notre canton que l'on peut espérer, à long terme, provoquer un changement comportemental au sein de la population.

Porter secours est l'affaire de TOUS!

Premier signataire: Marc Rémy, rue des Acacias 12, 2000 Neuchâtel
Motion populaire munie de 214 signatures.